

# LIEBHERR

Liebherr-France SAS - 2 Av. Joseph REY  
BP 90287, FR-68005 COLMAR - Cedex

**S.A.S  
TILMAT SAS**

**AGENCE LORRAINE-NORD  
118 ROUTE DE THIONVILLE-BP 648**

**F-57140 WOIPPY**

Adresse d'expédition

**TILMAT SAS**

**AGENCE LORRAINE NORD  
118 ROUTE DE THIONVILLE**

**F-57146 WOIPPY**

**NOTE DE CREDIT**

DGA 71103638

Client (Original)

N° machine	Dans toute correspondance veuillez indiquer		Lors de vos règlements veuillez indiquer		Vendeur	N° de projet	Feuille	
	N° commande/contrat	Date note de crédit	Cpte client n°	N° note de crédit				
	723830-121/	07/04/2022	406571	71103638	630		1	
Vos références de commande N°			Date commande	ROMINGER Catherine 07/04/2022 Tél:03.89.21.31.78 Fax:036999511				
Pos.	N° d'ident	Désignation	OM	Quantité	UQ	Prix unitaire	Remise %	Prix total
1	0012258	PARTIC.LFR REMISES GDS COMP Participation Remises Grands comptes 1er trimestre 2022		1,00	Pce	2060,24		2060,24
2	0012257	BONIFICAT.CONCESSIONNAIRE E Acompte s/Bonification 1er trimestre 2022		1,00	Pce	15000,00		15000,00
Marchandises		Coûts	Net	TVA 20,0 %				Total EUR
		17060,24	17060,24	3412,05				20472,29
NO. TVA Client :		FR20400376265						
Modalités d'expédition (UCP 723 - ICC 2020)		Poids brut	Poids net	Conditions de paiement			Origine marchandise	
				45 J nets paiement fin du mois			OM = pays d'origine (selon code ISO-Alpha 2) OM 2/8 = FR sans droit sur préf. OM 9 = produit non originaire de la CE	
SAS au capital de 100 millions d'euros								
R.C Colmar 61 B 48 SIRET 301374690-00016 Code APE : 2892Z Code ID.TVA : FR 80 301 374 690 Lieu de juridiction : Colmar								

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Liebherr-France SAS / 2, avenue Joseph Rey, B.P. 90287 / F-68005 Colmar Cedex / RCS de Colmar B 301 374 690

### GÉNÉRALITÉS:

Les conditions mentionnées ci-après priment sur toutes conditions d'achat du cocontractant à moins que celles-ci n'aient été acceptées expressément et préalablement par Liebherr-France.

#### 1. OFFRE - ACCEPTATION

- 1-1 Les renseignements généraux contenus dans les divers prospectus, descriptifs ou tarifs commerciaux, n'ont aucun caractère contractuel. Liebherr-France se réserve le droit de modifier unilatéralement les éléments selon les nécessités de l'espèce.
- 1-2 La fourniture, objet de la commande, doit être définie et spécifiée au moyen d'un ordre écrit. Il en est de même pour toute addition ou modification de l'un des éléments déterminants de cette commande.
- 1-3 Une commande ou ordre d'un acheteur n'est réputé accepté qu'après l'envoi d'une confirmation de commande écrite émanant du siège de Liebherr-France à Colmar.

#### 2. DÉLAI DE LIVRAISON - PÉNALITÉS DE RETARD

- 2-1 Le délai de livraison n'est fourni qu'à titre indicatif. Le vendeur s'engage à informer aussitôt l'acheteur d'un éventuel retard.
- 2-2 Néanmoins, si le retard dépasse de 35 jours le délai annoncé l'acheteur peut, 15 jours après mise en demeure restée sans effet, faire valoir la résolution de la vente.
- 2-3 En toutes hypothèses les parties conviennent d'exclure toute réclamation de dommages et intérêts ou application de pénalités.

#### 3. LIVRAISON - TRANSFERT DES RISQUES

- 3-1 Sauf stipulation contraire, la livraison est effectuée par l'annonce de la mise à disposition de la marchandise en usine de Liebherr-France à Colmar ou à l'agence de Liebherr-France.
- 3-2 Sauf convention contraire, le transport ou acheminement sur chantier reste à l'initiative et à la charge de l'acheteur.
- 3-3 Le transfert des risques s'opère toujours départ usine de Liebherr-France à Colmar ou agence de Liebherr-France. Même si Liebherr-France organise le transport ou procède à l'expédition du matériel ou des fournitures, ceux-ci voyagent aux risques et périls de l'acheteur qui reste seul tenu des réserves d'usage auprès du transporteur.

#### 4. PRIX

- 4-1 Les prix s'entendent, hors taxes, départ usine de Liebherr-France à Colmar ou agence de Liebherr-France, matériel emballé ou conditionné selon l'usage habituel.
- 4-2 Les prix facturés sont ceux en vigueur lors de la commande et réputés connus par l'acheteur.

#### 5. PAIEMENT - PÉNALITÉS - NON PAIEMENT - RÉTENTION

- 5-1 Les paiements sont exigibles comptant lors de la remise de la marchandise, au plus tard à réception de la facture, net, sans escompte et sans remise,
- 5-2 Les pénalités de retard en cas de paiement tardif seront égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, et ce sans mise en demeure préalable. En outre, le paiement tardif donnera lieu à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sans préjudice d'une indemnisation complémentaire des frais de recouvrement.
- 5-3 Le paiement anticipé, de 30 jours au moins, par rapport aux conditions de référence accordées à un acheteur, ouvre droit à un escompte calculé "prorata temporis", basé sur le taux d'intérêt légal en vigueur,
- 5-4 Pour le cas où des délais particuliers de paiement sont convenus, le non-paiement par l'acheteur des sommes dues et échues, 10 jours au plus tard après envoi d'une mise en demeure de payer, rend exigible l'ensemble des créances Liebherr-France portées en compte. En outre Liebherr-France peut prévaloir de l'exception d'inexécution et surseoir à toute nouvelle livraison ou prestation. L'acheteur est tenu de payer le prix convenu sans pouvoir opérer unilatéralement de réduction sous quelque prétexte que ce soit. Une telle initiative serait assimilable à un non-paiement.
- 5-5 Dérogeant aux conditions particulières de paiement pouvant être accordées à un acheteur, Liebherr-France est toujours fondée d'exiger le versement d'un acompte avant l'ouverture des travaux ou le lancement d'une commande. De même, la restitution d'un matériel réparé peut aussi être stipulée payable comptant avant enlèvement. Liebherr peut exercer la rétention du bien réparé.
- 5-6

#### 6. GARANTIE CONTRACTUELLE

- 6-1 **PORTÉE DE LA GARANTIE**  
Liebherr-France s'engage à remédier à toute défaillance de fonctionnement de ses produits, imputable soit à un défaut dans la conception, de matière, de fabrication, voire de montage dans les limites ci-après.
- 6-2 **POINT DE DEPART, LIMITE ET DUREE DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE**
- 6-2-1 Machines et matériels de terrassement neufs.  
Sauf convention écrite particulière, l'engagement de Liebherr en matière de garantie est de 12 mois ou 2000 heures de marche, le premier atteint, limité à 18 mois après sortie usine. Cette période court à partir du jour de la remise du produit à l'acheteur. La garantie ainsi concédée couvre le coût de remplacement des pièces reconnues défectueuses y compris les frais de main-d'œuvre et de déplacement afférents directement. Les moyens auxiliaires, tels que manutention, énergies diverses voire assistance en personnes sont à la charge de l'acheteur. Une intervention technique de Liebherr ou un échange de composants survenu durant la période de garantie contractuelle ne proroge pas la durée de la garantie initiale de la machine ou du matériel.
- 6-2-2 Pièces de rechange, échanges standards et équipements de travail.  
Toutes les pièces et composants vendus par Liebherr-France, à l'exclusion de ceux que les usages professionnels classent dans la catégorie dite des consommables ou pièces d'usure, sont couverts par une garantie spécifique de 12 mois ou 2000 heures de marche, le premier atteint, à compter du jour de la livraison. Cette garantie se limite à l'échange de la pièce reconnue défectueuse à l'exclusion de tous autres frais.
- 6-2-3 Machines d'occasion ou matériel usagé.  
A défaut d'une garantie spécifique, préalablement accordée par écrit, les matériels d'occasion sont vendus par Liebherr-France sans aucune garantie contractuelle.
- 6-2-4

#### 7. GARANTIE PARTICULIÈRE ET EXTENSION DE GARANTIE

- A défaut d'avoir été consignée par écrit, au moment de la vente, toute garantie particulière ou extension de garantie invoquée par l'acheteur sera réputée inexistante.

#### 8. MODALITES DE LA GARANTIE

- 8-1 Obligations de l'acheteur.  
Le droit à garantie est subordonné au strict respect des visites d'inspection selon la périodicité fixée par le carnet d'inspection remis à l'acheteur. Pour pouvoir bénéficier de la garantie, l'acheteur doit aviser Liebherr-France par écrit et dans un délai de 15 jours des troubles constatés. L'acheteur doit procurer aussitôt au vendeur toute facilité lui permettant de constater les défauts puis de rétablir le fonctionnement normal du matériel. L'acheteur doit remettre à Liebherr-France, sans délai et à ses frais, toute pièce remplacée durant la période de garantie. Liebherr-France en devient aussitôt le propriétaire légitime.
- 8-2 Obligations du vendeur.  
Il incombe à Liebherr-France de remédier à toute défaillance avec diligence et à ses frais aussitôt qu'elle en est avisée. Liebherr-France conserve toute initiative pour modifier ou améliorer le produit à tout moment. Liebherr-France détient la direction des opérations menées dans le cadre de la garantie et les conduit selon les impératifs de l'espèce sur le site d'exploitation du matériel, en atelier usine ou agence.

#### 9. EXCLUSION DE GARANTIE

- 9-1 Toute garantie est exclue pour les incidents tenant soit à des cas fortuits, soit à la force majeure, soit au fait d'un tiers.
- 9-2 Toute garantie est exclue pour des troubles ou détériorations résultant de l'usure normale, de la vétusté mais également du défaut de surveillance, du manque d'entretien ainsi que ceux résultant d'un emploi ou d'une utilisation non conforme aux prescriptions et instructions de Liebherr-France.

#### 10. EXCLUSION DE RESPONSABILITE

- Liebherr-France n'est tenue d'aucune indemnisation du fait d'éventuels dommages directs ou indirects, et notamment du fait d'éventuelles pertes d'exploitation.

#### 11. DÉCHÉANCE - PERTE DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE

- 11-1 Toute incorporation de composants étrangers ou montage d'ensembles ou d'équipements de travail de fabrication tierce, faits sans l'accord préalable écrit de Liebherr-France font perdre globalement à l'acheteur tout droit à garantie.
- 11-2 Toute intervention faite directement par l'acheteur ou par un tiers, non préalablement ni expressément autorisée par Liebherr-France, entraîne «ipso facto» déchéance de la garantie contractuelle.

#### 12. RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE L'ACHETEUR

- Toute transformation, modification ou incorporation de composants de fabrication tierce, exécutée ou ordonnée par l'acheteur sur un matériel Liebherr, sans l'accord préalable écrit de Liebherr-France, engage sa responsabilité civile ou pénale. Il en va de même en cas de non respect de sa part des instructions reçues de Liebherr-France à cet effet.

#### 13. RÉPARATIONS ET PRESTATIONS DIVERSES - DEVIS - RÉCLAMATIONS

- 13-1 Le dépannage ou la réparation des machines, soit sur chantier soit en atelier, est subordonné à la passation d'un ordre écrit. Cependant conformément aux usages professionnels, la simple mise à disposition du matériel vaut mandat implicite d'intervention pour Liebherr-France.
- 13-2 En tout état de cause, à défaut par l'acheteur d'avoir requis l'établissement d'un devis préalable, celui-ci est réputé avoir accepté la prestation faite par Liebherr-France, et ceci sans aucune exception ni discussion sur l'étendue des frais ou la nature des travaux.
- 13-3 Pour être recevable, toute réclamation relative à des prestations de réparation effectuées par Liebherr-France sur des matériels hors garantie doit être présentée par écrit, 15 jours au plus tard après la fin des travaux.  
Après examen du bien fondé de la demande, Liebherr-France, en accord avec l'acheteur, prend le cas échéant, à ses frais, les dispositions utiles pour rétablir le fonctionnement normal du matériel.
- 13-4 Faute d'être enlevées par l'acheteur dans les 30 jours suivant la remise du matériel les pièces délaissées sont rebutées sans autre préavis.

#### 14. RETOUR DE PIÈCES DE RECHANGE ET ÉCHANGES STANDARDS

- 14-1 Le renvoi par l'acheteur d'une pièce neuve voire le retour d'un composant susceptible de faire l'objet d'un échange standard doit survenir impérativement dans les 15 jours de l'expédition ou de l'échange de la pièce.
- 14-2 Sauf erreur imputable à Liebherr-France le colis doit être retourné franco de port dans son emballage d'origine. Il sera impérativement accompagné soit du bulletin de livraison, soit de la facture établie par Liebherr-France.
- 14-3 Tout manquement à ces directives entraîne le non traitement dudit retour des pièces.
- 14-4 Tout octroi de crédit au bénéfice de l'acheteur est subordonné à une vérification préalable de conformité des pièces retournées.

#### 15. VISITES TECHNIQUES RÉGLEMENTAIRES

- L'obligation de réceptions techniques ou de visites périodiques imposées à certains matériels incombe à l'acheteur qui sera seul tenu de veiller à leur régularité et d'en supporter le coût.

#### 16. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- Conformément aux articles 2367 à 2372 du code civil et à l'article L.624-16 du code de commerce, le vendeur conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'au complet paiement du prix facturé.

#### 17. LIEU DE JURIDICTION

- Les litiges nés à l'occasion d'un contrat de fourniture ou de prestation de service fait par Liebherr-France sont de la compétence de la Chambre Commerciale du T.G.I. de Colmar ou du Juge des Référéés auprès dudit tribunal.